



## renseignements pour une location-gérance

Par **Sulina**, le **24/02/2019** à **07:25**

Bonjour,

Je possède un petit local. Avec mes 2 fils nous avons créé une SARL ,à qui je loue mon local en tant que propriétaire. Notre société a exploité ce local dans une activité de restauration rapide. Au bout de 4 ans d'exploitation, nous l'avons mis en location gérance avec tacite reconduction annuelle. 4 ans plus tard nous avons été obligés de résilier ce contrat, le locataire -gérant n'était plus sérieux et nous devait des loyers. Nous avons repris l'exploitation nous mêmes pendant 6 mois, de Juillet 2017 à fin Décembre 2017. Depuis, 2 locataires - gérants se sont succédé ,jusqu'à fin janvier 2019, où , pour le dernier nous avons fait une résiliation anticipé pour cause de travaux importants effectués dans la rue ,qui obligeaient le commerce à fermer. Un repreneur se présente ,mais me dit que la location gérance était faisable il y a 6 ans car à l'époque, nous exploitons nous-mêmes , mais que maintenant ,il n'y a plus notre fonds ,et que ça ne peut donc plus être une location-gérance. Pouvez-vous me conseiller??Merci